

Qui veut la peau des banquiers ? La BCE, l'Etat, Orange et même Facebook ! Et si en réalité, c'était les clients...



Quand le digital est en forme, il ne se contente pas de racheter les start-ups, ils s'attaquent à déstabiliser des mastodontes : les banques traditionnelles.

Avec Jean-Marc Sylvestre
Avec Aude Kersulec

Pour les établissements français, les temps ne sont pas à la fête. La saison des résultats financiers en a été la traduction, les résultats ont été en demi-teinte. Société Générale est plombée par la possibilité d'une amende par les autorités américaines. Surtout, les banques vont connaître trois difficultés majeures.

D'abord, la persistance des taux bas. Pour la zone euro, Mario Draghi l'a redit en octobre, les taux resteront très bas encore longtemps.

Les activités d'investissement comme la banque de détail sont plombées par des marges trop faibles, venant égratigner les perspectives de croissance des banques. Viennent s'ajouter les réglementations – MIFID 2 dès janvier 2018 – qui touchent l'ensemble du secteur financier. Et elles ont un coût. La Société Générale a d'ailleurs été mise en garde dans un récent rapport du FMI, de la difficulté qu'elle pourrait connaître à maintenir un niveau de rentabilité suffisant pour faire face aux réglementations, demandeuses de capital.

Du côté de la banque de détail, les crédits immobiliers ne font pas gagner d'argent aux banques, et elles ont du faire face en plus, à un afflux de renégociations de crédit.

Coincées par les taux d'intérêt, et les conditions de sécurité imposées par les autorités de régulation, les banques jouent sur les services et les commissions et ne manquent pas d'imagination pour percevoir des commissions : commissions d'autorisation de découvert, commission de tenue de compte, de mise à disposition de chèquiers, commission de virement ...

En deux, les banques se retrouvent visées par le pouvoir. Certaines mesures prises par l'exécutif vont leur être défavorables. La surtaxe d'impôt sur les sociétés, exceptionnelle, pourrait largement affecter leur résultat. La contribution exceptionnelle touchera particulièrement les banques. « *Il y a un certain nombre d'entreprises qui, n'étant pas bénéficiaires des remboursements, ne vont rien recevoir car elles n'étaient pas concernées par l'ancienne taxe et qui vont de fait avoir une augmentation d'impôt* » explique Albéric de Montgolfier, rapporteur du Budget au Sénat. Les trois groupes coopératifs et mutualistes français, Banque Populaire-Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel, vont être sommés de régler la somme d'un milliard d'euros, 20 % du produit attendu de la taxe à elles seules, expliquent les dirigeants dans une lettre commune adressée au gouvernement. La mesure aura un coût net pour elles venant assombrir les résultats futurs.

Autre coup de massue, même si la question est toujours en suspens devant le Conseil constitutionnel, celle de l'assurance emprunteur. L'amendement voté

en février

2017, amendement Bourquin, ouvre le marché de l'assurance emprunteur à la concurrence, cette couverture invalidité/décès qui porte sur l'emprunteur lors d'un prêt immobilier. C'était jusqu'à présent un marché qui leur était principalement réservé, leur permettant de se récupérer sur la marge – jusqu'à 40% annoncés par certains experts - quand le crédit immobilier n'apporte aucun profit. Il était déjà possible de résilier l'assurance pour les nouveaux crédits. Mais à partir du 1^{er} janvier 2018, cette mesure se généralise à tous les contrats d'assurance de prêt existants, autrement dit tous les crédits immobiliers en cours. La fin d'une manne financière pour les banques.

Enfin, troisième menace, l'arrivée de nouveaux entrants, et pas des moindres : le digital disrupte la banque Le secteur bancaire n'est pas clos, il ne l'a jamais été. Les banques en ligne avaient fait leur apparition déjà, depuis une dizaine d'années. Celles qui ont survécu ont été rachetées par les principaux établissements bancaires (ex. : Boursorama/SG ou Fortuneo/Credit Mutuel Arkea).

La vague de nouvelles banques s'annonce déjà plus redoutable et intensive. Leur avantage est de ne pas se lancer dans l'inconnu, les consommateurs connaissent leur nom, les utilisent déjà. **Ce sont des champions internationaux aux moyens considérables, qui possèdent déjà une réelle puissance économique.** Parmi eux, Facebook a lancé cette semaine son offre de paiement en France. Il s'agit de transferts d'argent en ligne. La nouveauté, par rapport aux systèmes existants comme Paypal, c'est le transfert direct sur le compte bancaire et la gratuité du service. Facebook prend en charge les frais que facturent les banques, dans une limite d'un plafond de 500 euros. L'opérateur téléphonique Orange s'est également lancé dans la course. Orange Bank a fait son entrée dans le paysage bancaire cette semaine et hébergera des comptes bancaires, sans frais dès lors qu'un minimum d'opérations – 3 par mois. Un banquier virtuel joignable 24h/24, un livret d'épargne rémunéré. A venir dans les prochains mois, le lancement de crédit consommation et immobilier. Orange Bank n'aura plus rien à envier à ses concurrentes traditionnelles.

Et si Orange a développé ce projet, on sait déjà que les autres opérateurs de téléphone préparent des services identiques. Les opérateurs téléphoniques sont sans doute avec les banquiers les acteurs du système qui connaissent le mieux l'intimité de leurs clients. Parce que, au final c'est le client qui décide. C'est le client qui choisit le e-commerce, Facebook et Google. C'est aussi le client qui change de banque et il le fait désormais avec un clic de souris.

A terme, le défi des banques traditionnelles est un « *défi culturel* », comme le qualifie Frédéric Oudéa, PDG de la Société Générale. On s'oriente vers un modèle hybride et la déferlante actuelle devrait avoir pour effet d'accroître la multibancarisation, avec des clients qui vont ouvrir des comptes sans forcément fermer les anciens » selon la chercheuse Jézabel Couppey-Soubeyran.

Un autre rapport, celui de McKinsey, estime que ces banques devront développer des plates-formes de technologie et de nouvelles offres de services connexes à la finance. S'adapter au besoin d'immédiateté et de gratuité. Elles commencent à le faire par Compte Nickel pour la BNP et Eko pour le Crédit Agricole. **Et pallier l'énorme avantage qu'ont ces nouveaux arrivants, la connaissance du client, de leurs habitudes de consommation, de leurs recherches.** Les acteurs du numérique sont ceux qui possèdent le plus de données, et aujourd'hui, cela constitue la ressource que se disputent les entreprises. Leur gros problème est la protection de ces données. Entre sécurité et gratuité du secteur bancaire, il va falloir trouver un compromis.